



Commission  
européenne



N° 62 août 2013

# PÊCHE & AQUACULTURE EN EUROPE

✧ **Réforme de la politique commune de la pêche : un avenir durable**

✧ Seafood Expo

✧ Journée maritime européenne

✧ Le plan d'action de la Stratégie Atlantique : protéger le milieu marin  
tout en créant des emplois

✧ L'énergie marine : un atout majeur pour l'Europe

Affaires  
maritimes  
et pêche

## Conférences et réunions

**Conférence scientifique annuelle du CIEM (2013),  
Reykjavik (Islande), 23-27 septembre 2013**

Site web : [www.ices.dk](http://www.ices.dk)  
E-mail : [ASCinfo@ices.dk](mailto:ASCinfo@ices.dk)  
Tél. : +45 33 38 67 00

**Seafood Barcelone 2013,  
Barcelone (Espagne), 15-17 octobre 2013**

Site web : [www.seafoodbarcelona.com](http://www.seafoodbarcelona.com)  
E-mail : [info@seafoodbarcelona.com](mailto:info@seafoodbarcelona.com)  
Tél. : +1 207 842-5400

**CICTA, réunion ordinaire de la Commission,  
Le Cap (Afrique du Sud), 18-25 novembre 2013**

Site web : [www.iccat.int](http://www.iccat.int)  
E-mail : [info@iccat.int](mailto:info@iccat.int)  
Tél. : +34 91 4165600

## Agenda institutionnel

**Commission Pêche du Parlement européen**

Site web : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)  
E-mail : [ip-PECH@europarl.europa.eu](mailto:ip-PECH@europarl.europa.eu)  
Tél. : + 32 2 284 49 09, Bruxelles (Belgique)  
ou + 33 3 88 17 67 69, Strasbourg (France)  
• 5 septembre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 18 septembre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 3 octobre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 14 octobre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 17 octobre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 27-28 novembre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 16-17 décembre 2013, Bruxelles (Belgique)

**Conseil Agriculture et Pêche de l'Union européenne**

Site web : [www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)  
• 23 septembre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 17-18 octobre 2013, Luxembourg (Luxembourg)  
• 18-19 novembre 2013, Bruxelles (Belgique)  
• 16-17 décembre 2013, Bruxelles (Belgique)

## 2 CALENDRIER

## 3 ÉDITORIAL

Réforme de la politique commune de la pêche :  
un accord historique

## 4-7 ACTUALITÉ

Réforme de la politique commune de la pêche :  
un avenir durable pour les poissons comme  
pour les pêcheurs

## 8-9 ÉVÉNEMENTS

Seafood Expo : promotion de l'innovation  
européenne

Journée maritime européenne : connectivité,  
tourisme maritime durable et gestion côtière

## 10-11 ACTUALITÉ

Le plan d'action de la Stratégie Atlantique  
cherche à protéger le milieu marin tout en  
créant des emplois

Pour un avenir à faibles émissions de CO<sub>2</sub>  
en Europe : l'énergie de l'océan recèle un  
grand potentiel

## 12 EN BREF

### Avis aux lecteurs

Faites-nous parvenir vos commentaires ou suggestions à l'adresse suivante :  
Commission européenne – Direction générale des affaires maritimes et de  
la pêche – Unité « Information, communication, relations inter-institutionnelles,  
évaluation et planification » – Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles  
ou par télécopieur au (+32) 2 297 95 64, en mentionnant  
*Pêche & aquaculture en Europe*. E-mail : [fisheries-magazine@ec.europa.eu](mailto:fisheries-magazine@ec.europa.eu)

- Le site de Maria Damanaki, commissaire aux affaires maritimes et à la pêche  
> [http://ec.europa.eu/commission\\_2010-2014/damanaki/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/damanaki/index_en.htm)
- L'application : l'Atlas maritime européen > [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index_fr.htm)
- Le site thématique de la pêche > [http://ec.europa.eu/fisheries/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/index_fr.htm)
- L'adresse du site des affaires maritimes > [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/index_fr.htm)
- Une nouvelle e-newsletter > [http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs\\_fisheries/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/index_fr.htm)

*Pêche & aquaculture en Europe* est un magazine publié par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. Il est distribué gratuitement sur simple demande d'abonnement (voir coupon à la page 12). *Pêche & aquaculture en Europe* paraît cinq fois par an et est également disponible sur le site internet de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/fisheries/publications/magazine\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/publications/magazine_fr.htm)).

Éditeur responsable : Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, le directeur général.

Clause de non-responsabilité : bien que la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche soit responsable de la réalisation générale du présent magazine, la Commission n'a ni adopté ni approuvé, de quelque manière que ce soit, les positions exprimées dans cette publication. Toute déclaration faite dans ce magazine ne peut être interprétée comme étant le reflet des opinions de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données mentionnées dans la présente publication.

La Commission ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité pour tout usage qui peut être fait de ce magazine.

© Union européenne, 2013

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Photo de couverture : © Union européenne

 ÉDITORIAL

# Réforme de la politique commune de la pêche : un accord historique

Après deux ans d'intenses négociations, les propositions présentées en 2011 par la Commission européenne ont finalement été approuvées à la fin mai 2013. Un large consensus s'est dégagé au sein des institutions européennes en faveur de ce plan qui entrera en vigueur au début 2014.

Pour Maria Damanaki, commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche, il s'agit « *d'une avancée historique qui va changer radicalement notre façon de pêcher à l'avenir* ».

Les pêcheries européennes, gérées au niveau de l'Union à partir des années 1980, ont depuis fait l'objet de plusieurs réformes. Les nouveaux enjeux, cependant, exigent de nouvelles approches. La surpêche et les rejets sont insoutenables. Les écosystèmes marins sont fragiles, et le bien-être des communautés côtières, de même que l'industrie européenne de la pêche, est sous pression. Un solide plan d'action est nécessaire pour concilier toutes les dimensions du développement durable : l'écologique, l'économique et le social.

Les économistes et les biologistes marins s'accordent à dire que les niveaux de capture doivent correspondre à la productivité à long terme des stocks halieutiques. Cela relève du bon sens sur le plan écologique aussi bien qu'économique. Un aspect essentiel de la réforme est l'engagement de fonder toutes les décisions de gestion sur des données scientifiques, afin de parvenir à des niveaux durables d'exploitation dans des délais ambitieux.

Une feuille de route spécifique a également été établie pour mettre fin aux rejets. Diverses mesures vont être prises pour inciter les pêcheurs à se doter d'engins plus sélectifs, à adopter des stratégies de pêche et des techniques innovantes afin d'éviter les prises non désirées, et à se diversifier dans de nouveaux secteurs de l'économie maritime.

Dans toute l'Europe, les meilleurs experts bénéficieront d'une plus grande influence pour aider à déterminer la meilleure stratégie pour les pêcheries européennes. Les autorités nationales assumeront des responsabilités en matière de gestion, le secteur deviendra un acteur important et les consommateurs auront accès à une meilleure information concernant les poissons qui leur sont vendus.

Loin d'être un simple lifting, la réforme de la politique commune de la pêche constitue une refonte en profondeur du système actuel. L'instauration de nombreuses mesures interdépendantes et une vision tournée vers l'avenir vont remettre les pêcheries européennes sur la voie de la durabilité et favoriser la reprise de l'activité économique dans les zones côtières.

La rédaction



© Shutterstock

 ACTUALITÉ

# Réforme de la politique commune de la pêche : un avenir durable pour les poissons comme pour les pêcheurs

Pour Maria Damanaki, commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche, l'élimination du problème de la surpêche est une priorité absolue : « Nous jetons les bases d'un avenir durable pour nos pêcheurs et le secteur européen de la pêche. Pour y arriver, nous allons ramener les stocks halieutiques à des niveaux durables, aligner nos possibilités de pêche sur les avis scientifiques et mettre fin aux pratiques génératrices de gâchis, comme les rejets et le financement public des retraits de poisson débarqué. »

Lutter contre la surpêche tout en assurant un avenir stable à nos mers et aux populations qui en dépendent sont des objectifs essentiels de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP). Pour ce faire, il faut créer un secteur plus solide et rentable qui protège également les ressources halieutiques et les écosystèmes marins.

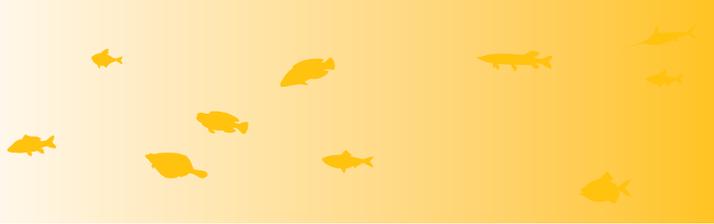
L'accord politique conclu entre le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen sur la réforme de la PCP a été annoncé le 30 mai. Cette annonce marque l'aboutissement d'un processus engagé en 2009 avec la tenue de plusieurs consultations publiques à grande échelle et fait suite à l'adoption des propositions de la Commission en juillet 2011.

La commissaire Damanaki considère cet accord comme une « avancée historique pour tous les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture [qui va] changer radicalement notre façon de pêcher à l'avenir ».

## Pourquoi cette réforme ?

La PCP est une politique en évolution constante qui doit continuer à s'adapter aux changements qui interviennent dans les domaines politique, économique et culturel et dans le milieu marin. La nouvelle réforme est une réponse aux incertitudes et aux enjeux du secteur de la pêche aujourd'hui : baisse des prises, hausse des coûts, menaces pesant sur le milieu marin. Elle représente une approche plus globale de la gestion des mers ; une approche qui cherche activement à créer un secteur plus stable sur les plans économique, écologique et social et moins tributaire des aides financières.

Les principaux défis qui se posent au secteur seront abordés en se fondant sur de solides données scientifiques concernant l'état des ressources halieutiques, et des solutions seront mises en œuvre dans une optique de long terme. La réforme est ambitieuse, mais tous les acteurs s'accordent à dire qu'il faut agir dès maintenant : les enjeux sont importants et appellent une réponse efficace sur tous les fronts.



Les rejets seront interdits moyennant une obligation de débarquement ; la pêche devra être plus sélective. Une nouvelle approche de gestion partant de la base permettra aux États membres et aux parties prenantes dans les régions concernées d'élaborer des mesures compte tenu des circonstances propres au contexte local.

Le fait de remplacer le mécanisme d'intervention par un nouvel instrument destiné à aider les producteurs à mieux gérer et commercialiser leurs produits facilitera la transition vers une politique davantage axée sur le marché.

Les consommateurs seront eux aussi davantage impliqués et ils disposeront de meilleures informations relatives à leur chaîne d'approvisionnement alimentaire, ce qui devrait permettre aux pêcheurs d'obtenir de meilleurs prix sur le marché.

Tout en respectant pleinement le droit et les accords internationaux, les principes sous-tendant la nouvelle PCP s'étendront à tous les pays partenaires de l'Union européenne dans le domaine de la pêche. La politique commune de la pêche réformée deviendra ainsi une norme internationale pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

Ces changements répondent à l'intérêt supérieur des citoyens et arrivent à un moment où l'Europe en a le plus besoin. Avec cette réforme en place, l'Europe dit au monde qu'une nouvelle approche globale des pêcheries internationales commence à s'imposer.

### Gestion des stocks de poissons au rendement maximal durable

L'engagement de l'Union européenne de pêcher à des niveaux compatibles avec les objectifs d'exploitation durable repose sur des données irréfutables et un large consensus. Ne pas le faire aurait de graves conséquences pour le secteur, l'environnement et la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans son ensemble.

Dans ce contexte, les principes directeurs de la réforme sont d'atteindre le rendement maximal durable (RMD) et d'assurer la bonne santé des stocks de poissons. Sur la base d'avis scientifiques, il faut ajuster l'effort de pêche pour ramener l'exploitation à des niveaux qui maximiseront les rendements tout en restant dans les limites de viabilité. Les initiatives déjà en cours montrent que cela permet de réaliser un retour sur investissement et une marge bénéficiaire plus élevés. Des stratégies et techniques de pêche plus sélectives pour minimiser les prises non désirées (poissons de petite taille et moins appréciés) sont un autre pilier de la réforme. La consommation de carburant sera moindre – la pêche est plus rapide lorsque les stocks sont plus importants – et les consommateurs auront à leur disposition un choix de poissons plus large et plus sain.

Il y a un large accord entre la classe politique, les gestionnaires et les parties intéressées sur l'application du RMD – un principe également convenu au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Le nouveau règlement de base de la PCP prévoit que les stocks halieutiques doivent être exploités à des niveaux soutenable d'ici à 2015 là où c'est possible, et d'ici à 2020 au plus tard. Cet échéancier est conforme aux engagements internationaux et aux engagements pris par l'Union, y compris la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable de 2002 et la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », en vue de parvenir à un bon état écologique de nos mers.

L'atteinte seulement partielle des objectifs de gestion des ressources souligne l'urgence et l'importance de mettre en place la gestion au RMD dans les pêcheries. La PCP réformée appliquera efficacement cette stratégie en utilisant des instruments tels que les totaux admissibles de capture (TAC), les quotas et les plans de gestion pluriannuels par pêcherie. Cette approche marque un changement radical. Les plans portant sur des stocks individuels seront abandonnés afin de couvrir davantage de stocks et tenter ainsi de parvenir à une exploitation plus viable.

Les pêcheurs recevront une formation et seront incités à employer des engins plus sélectifs. Il a également été convenu de répertorier les zones écologiquement sensibles dans lesquelles la pêche pourrait être restreinte ou interdite.

### Élimination progressive des rejets

Les rejets – pratique néfaste consistant à rejeter par-dessus bord le poisson indésirable – ont été estimés à 23 % de l'ensemble des prises, mais ce pourcentage est bien plus élevé dans certaines pêcheries. Il sera progressivement mis fin à cette pratique sur la période 2015-2019 par l'application progressive d'une obligation de débarquement de toutes les captures d'espèces au-delà des limites de capture ou des tailles de référence de conservation. Les pêcheurs seront tenus de débarquer toutes leurs captures d'espèces commerciales. Pour faciliter la transition, des instruments de flexibilité seront introduits, comme la possibilité pour les États membres d'allouer les quotas en fonction des estimations de capture, d'échanger les quotas, d'en emprunter ou d'en conserver un volume limité d'une année sur l'autre et, le cas échéant, d'être éligibles à une exemption limitée *de minimis*.

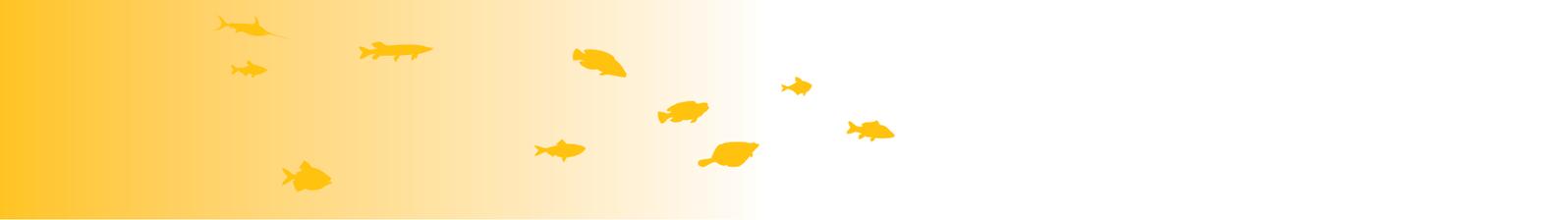
L'interdiction des rejets permettra d'obtenir des données plus fiables sur les stocks halieutiques, d'encourager une meilleure gestion et d'exploiter plus efficacement les ressources. Mais cela incitera avant tout les pêcheurs à éviter les prises non désirées en appliquant les solutions techniques proposées par la nouvelle PCP.

Il sera demandé aux parties prenantes et aux États membres d'élaborer des plans « Rejets » adaptés par région ou par pêcherie. La Commission mettra en place des mesures d'incitation, sous forme de soutien financier et pratique, afin d'encourager les pêcheurs à accueillir favorablement l'utilisation d'innovations technologiques à bord de leurs bateaux, ou à participer à des initiatives pilotes.

Des financements seront également alloués afin d'optimiser les outils et technologies disponibles pour améliorer l'établissement des rapports de conformité et mieux documenter les activités de pêche. À l'autre bout de l'échelle, le contrôle de qualité et les initiatives de commercialisation des organisations de producteurs, de même que des campagnes marketing ciblées sur le consommateur pour promouvoir des espèces moins bien connues, créeront de nouvelles opportunités et amélioreront les connaissances des consommateurs sur les produits de la mer.

### Prise en compte des connaissances locales pour une meilleure prise de décision

L'Union européenne reconnaît que différentes régions et populations dépendant de la mer peuvent nécessiter des mesures adaptées au contexte local. Des stratégies valables pour la flotte artisanale des petits villages côtiers ne fonctionnent pas nécessairement pour des opérateurs de pêche à grande échelle. Certaines mesures de gestion peuvent être appropriées pour une région marine et inefficaces ailleurs.



Selon la PCP réformée, la conception du plan de mise en œuvre et les modalités de gestion des pêcheries peuvent être confiées aux États membres. Ces derniers peuvent élaborer, conformément aux plans ou autres mesures de conservation décidés à l'échelle de l'Union, une série de recommandations concernant la meilleure façon de déployer les instruments de gestion disponibles pour faire en sorte d'atteindre les objectifs fixés. Les États membres devront travailler en lien étroit avec les acteurs concernés dans le cadre de ce processus. Cela renforcera le sentiment d'appropriation et d'autonomie des conseils consultatifs (CC), du secteur de la pêche et d'autres parties prenantes, tout en apportant à la Commission un éclairage précieux sur les progrès accomplis à l'échelon local. De surcroît, la régionalisation appuiera la politique maritime intégrée (PMI) en renforçant la coordination entre les États membres et en encourageant le partage des connaissances et des informations.

La capacité des flottes fera également l'objet d'une étroite surveillance. La taille et le nombre de bateaux dans chaque État membre doivent être mis en balance avec les ressources exploitées. Des rapports annuels devront être fournis, et si un État membre constate une surcapacité d'un segment de flotte, il devra mettre en place un plan de réduction de la capacité sous peine de voir les financements de l'Union suspendus.

Par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture, la Commission fournira un appui pratique à toutes les parties intéressées pour améliorer les informations économiques et commerciales disponibles sur les produits de la pêche et de l'aquaculture.

### **L'aquaculture et la réforme de la PCP**

L'un des piliers de la réforme consiste à stimuler la filière de l'aquaculture de l'UE. Ce n'est pas une surprise, car il est de plus en plus largement reconnu que les produits issus de l'aquaculture seront à l'avenir une composante vitale de notre approvisionnement alimentaire. Au niveau mondial, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que près de la moitié du poisson consommé aujourd'hui provient de l'aquaculture. Dans l'Union européenne, les produits de la mer importés représentent 65 % de la consommation, et l'écart entre la production et la demande ne cesse de se creuser. Des limites de capture sont fixées dans les pêcheries afin de garantir une production viable. L'aquaculture européenne a donc une place à prendre. Pourtant, bien qu'elle se maintienne à l'avant-garde en matière d'expertise technique et de respect de la réglementation relative à l'environnement, sa croissance stagne. La réforme de la PCP vise à renverser cette tendance et à libérer le potentiel considérable de la filière.

La bureaucratie a été identifiée comme l'une des principales contraintes qui inhibent les investissements et le développement de

l'aquaculture au sein de l'Union européenne. Les obstacles administratifs à l'obtention de licences seront réduits afin d'encourager l'entrepreneuriat et le financement privé, sans porter atteinte au haut niveau de protection des consommateurs et de l'environnement consacré par le droit européen. En parallèle, la planification de l'espace dans les régions côtières et les bassins versants contribuera à garantir aux aquaculteurs un accès adéquat à l'espace et à l'eau dont ils ont besoin tout en minimisant l'impact sur l'environnement et les secteurs qui lui sont liés, comme le tourisme.

La perception des produits de l'aquaculture par les consommateurs sera également abordée. Lorsqu'ils disposent d'informations pertinentes et facilement disponibles, les consommateurs sont souvent prêts à mettre le prix pour des produits durables et de qualité supérieure. L'octroi de labels et des campagnes de communication sensibiliseront les consommateurs aux caractéristiques des poissons d'élevage dans l'Union européenne. Cela contribuera à rendre la filière plus compétitive et encouragera l'exploitation de créneaux comme l'aquaculture biologique.

### **Meilleure planification de la production, meilleur étiquetage pour les consommateurs**

La refonte de l'Organisation commune des marchés (OCM) donne aux organisations de producteurs (OP) des secteurs de la pêche et de l'aquaculture les moyens de jouer un plus grand rôle dans la gestion collective, le contrôle et la réglementation des activités de leurs adhérents.

En outre, la participation accrue des producteurs à l'organisation de la production et de la commercialisation sera un gage de stabilité, tandis que la nouvelle approche de la communication permettra aux consommateurs d'être mieux informés et plus impliqués. Les nouvelles obligations en matière d'étiquetage leur donneront toutes les informations utiles sur le point de vente concernant l'origine et la méthode de production des poissons et fruits de mer à l'étalage. Une consommation responsable contribue à soutenir la pêche durable.

### **Vers une pêche durable au niveau mondial**

La PCP réformée a une dimension internationale qui dépassera les frontières de l'Union européenne. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 30 % des stocks halieutiques mondiaux sont surexploités. En tant que premier importateur mondial de produits de la pêche, l'UE doit se comporter à l'extérieur comme elle le fait à domicile. Par conséquent, la Commission européenne va nouer des alliances avec des partenaires clés pour tenter de lutter contre la pêche illégale et la surcapacité à l'échelle mondiale. Des accords de partenariat pour une pêche durable vont remplacer les accords existants. En vertu de ces nouveaux accords, l'exploitation des ressources halieutiques étrangères s'appuiera sur la recherche et sur de solides données scientifiques et ciblera uniquement les ressources excédentaires que le pays partenaire ne peut ou ne souhaite pas pêcher lui-même.



## Les étapes suivantes

La viabilité est au cœur de la réforme. La nouvelle politique va jeter les bases d'un avenir meilleur pour les poissons comme pour les pêcheries. Elle va ramener la pêche à des niveaux soutenables et mettre fin au gaspillage. Cela aura des bénéfices à long terme pour l'Europe et au-delà, notamment au niveau de l'approvisionnement alimentaire et en matière de création d'emplois.

La PCP réformée devrait être officiellement adoptée par le Parlement européen et par le Conseil des ministres de la pêche à l'automne 2013. Elle pourrait donc entrer en vigueur dès début 2014. Pour qu'elle devienne une réalité sur le terrain, un vaste engagement de tous les acteurs sera alors nécessaire, et pas seulement au sein du secteur de la pêche ! La pêche doit être notre préoccupation à tous si nous voulons demain consommer des poissons sains issus de ressources durables.



# Seafood Expo : promotion de l'innovation européenne

En avril dernier, plus de 25 800 acheteurs, vendeurs et représentants du secteur se sont donné rendez-vous à Bruxelles pour le plus grand et le plus prestigieux salon des produits de la mer – la 21<sup>e</sup> édition de la European Seafood Exposition et la 15<sup>e</sup> édition de Seafood Processing Europe. L'événement offre une plate-forme unique aux participants : création de liens avec une clientèle internationale, démonstrations de produits, gros volumes d'achat, découverte des dernières innovations du secteur.

Pour la 19<sup>e</sup> année consécutive, la Commission européenne disposait de son propre stand pour répondre aux questions et donner des informations sur son action dans le domaine des affaires maritimes et de la pêche. Elle a présenté sa nouvelle génération d'accords de partenariat pour une pêche durable et a donné un aperçu des mesures prises pour garantir l'hygiène des mollusques bivalves et des produits de la pêche.

L'un des temps forts a été le lancement officiel par Maria Damanaki, commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche, de l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA).

En un simple clic, cette base de données multilingue en ligne fournit des données exhaustives et mises à jour sur les premières ventes, le commerce de gros, l'import-export et la consommation dans toute l'Europe (prix, valeur et volume). Ce nouvel outil web améliorera la transparence et la stabilité du marché pour toutes les parties prenantes, des producteurs aux détaillants.

La base de données (qui fournit des informations émanant principalement des institutions européennes et des autorités publiques des États membres) vise à aider le secteur à pêcher et à vendre plus efficacement et à de meilleurs prix. L'enjeu est de sortir d'une logique fondée sur le volume, considéré

comme une condition *sine qua non* de la réussite économique. En prenant des décisions plus éclairées en matière de pêche et de stratégie commerciale, toutes les parties peuvent se concentrer sur l'accroissement de la valeur plutôt que du volume de la production et maximiser ainsi les profits tout en empêchant la surexploitation des mers et des océans.

La commissaire Damanaki a procédé à la remise des prix aux lauréats du concours culinaire Olivier Roellinger « Pour la préservation des ressources de la mer ». Ce concours et ses lauréats incarnent les formes d'innovation et de diversification promues par la Commission. La commissaire a qualifié cette initiative d'alliance entre tous les maillons de la filière qui ambitionnent « d'assurer au consommateur qu'il mange du poisson issu d'une pêche durable ».

La commissaire a également suivi avec Mme Lisbeth Berg-Hansen, ministre norvégienne de la pêche et des affaires côtières, un événement dans le cadre duquel, sous la direction d'un chef local réputé, un groupe d'enfants d'une école primaire a préparé un repas à base de produits de la mer et discuté des bienfaits du poisson pour la santé.

La prochaine édition du Seafood Expo aura lieu à Bruxelles du 6 au 8 mai 2014.

## EUMOFA

### Prix hebdomadaires

Principaux produits frais et lieu de vente

### Tendances mensuelles

Volume et valeur par espèce et par lieu de vente

### Données annuelles

Données consolidées par espèce et par État

### Structure des prix

Aide à la compréhension des prix le long de la filière



© Névyga - Fotolia.com

## E U M O F A

European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products

<http://ec.europa.eu/fisheries/market-observatory>

« Si vous désirez connaître les tendances et les moteurs du marché des produits de la mer, qu'ils soient ou non issus de l'aquaculture, alors l'Observatoire des marchés est fait pour vous », a déclaré la commissaire Damanaki. « Cet outil moderne nous permet de renforcer la position des opérateurs économiques en mettant à leur disposition en temps réel des informations fiables concernant le marché. »



# Journée maritime européenne : connectivité, tourisme maritime durable et gestion côtière

Cette année, c'est La Valette (Malte) qui a accueilli l'événement. Près de 850 personnes, parmi lesquelles plusieurs ministres nationaux, des représentants des secteurs public et privé et des responsables de la Commission européenne, ont participé à cette grande manifestation dédiée au secteur maritime. Pour cette édition focalisée sur le bassin méditerranéen, l'archipel maltais s'est avéré un cadre idéal pour traiter de l'importance des mers et des océans pour les citoyens de l'Europe et des États voisins.

La Journée maritime européenne (JME) est célébrée tous les ans en Europe le 20 mai. Le principal événement est une conférence de haut niveau qui rassemble des délégués et des experts de toute l'Europe et au-delà. Cette année, la conférence s'est inscrite dans une perspective d'avenir : les intervenants ont mis l'accent sur les opportunités potentielles pour le secteur, les résultats attendus et le partage des bonnes pratiques.

La première journée complète de cette sixième édition a été une « journée politique » pendant laquelle les participants ont débattu de la mise en œuvre du programme de l'Union européenne en faveur de la croissance bleue.

Maria Damanaki a suggéré que le tourisme européen devrait s'orienter à terme sur des offres spécialisées proposées toute l'année durant, comme le golf à Marbella, et chercher à attirer des visiteurs originaires de pays en croissance rapide (Brésil, Russie, Inde et Chine), suivant l'exemple des stations balnéaires de l'Adriatique. La saisonnalité a été l'un des principaux problèmes mis en exergue par la commissaire, qui a fait remarquer que si 60 % des vacanciers européens préfèrent le littoral, sept séjours sur dix dans les régions côtières de l'Europe se déroulent entre juin et septembre.

La première séance plénière, présidée par Lowri Evans, directrice générale à la Commission européenne, a porté sur les investissements dans le tourisme maritime et côtier durable. Mme Evans a encouragé toutes les parties intéressées à identifier des possibilités de croissance et à contacter leurs régions respectives et leurs États membres afin que des « projets bleus » viables puissent être intégrés dans les futures priorités de financement. « *L'an dernier, la Journée maritime européenne a contribué à développer le concept de croissance bleue. Cette année, il s'agit de le réaliser* », a-t-elle déclaré.

D'autres séances ont été consacrées à la connectivité et à son lien direct avec les objectifs de croissance bleue de la Commission. Un consensus s'est dégagé parmi les participants selon lequel pour créer des emplois durables à long terme et stimuler les économies locales, davantage doit être fait pour relier les îles aux régions côtières. L'argument n'est pas purement économique ; historiquement, les Européens ont toujours utilisé la Méditerranée et l'Atlantique comme des voies de transport permettant les échanges commerciaux mais aussi culturels.



La deuxième journée de cette édition JME 2013 a été consacrée à la tenue de 19 ateliers. Organisés par les parties prenantes et suivis par la Commission, ils couvraient un large éventail de sujets tels que :

- Les liens entre politique maritime, santé humaine et bien-être.
- Les îles de la mer du Nord comme catalyseurs de l'innovation durable et comme leviers de développement économique.
- Tourisme et biodiversité – Allongement de la saison touristique : quelles conséquences pour les écosystèmes marins et côtiers ?
- La fréquence accrue des déversements d'hydrocarbures dans les régions côtières et les bonnes pratiques pour y faire face du point de vue du tourisme.
- L'enlèvement des déchets dans les quatre mers régionales européennes.
- La coopération régionale dans le domaine de l'éolien en mer.
- La surveillance maritime appliquée aux frontières, à la sécurité du trafic et au contrôle des pêcheries : le rôle de Copernicus (programme européen d'observation de la Terre qui combine l'imagerie satellitaire et les données provenant de sources locales).

Une quinzaine d'expositions organisées par des acteurs du secteur maritime se sont tenues en marge de ces deux jours de conférences. Cela a permis aux exposants et aux délégués de nouer de nombreux contacts et de partager leur expérience et leurs bonnes pratiques dans des domaines liés au secteur maritime européen.

L'an prochain, la Journée maritime européenne sera accueillie pour la première fois par une ville portuaire allemande : Brême ! Le thème central de l'édition 2014 sera « Technologie maritime et Innovation ».

# Le plan d'action de la Stratégie Atlantique cherche à protéger le milieu marin tout en créant des emplois

Dans le cadre de son engagement à préserver et promouvoir des activités maritimes dans l'Atlantique, la Commission européenne a officiellement adopté le plan d'action de la Stratégie Atlantique le 13 mai 2013. Moteur de la coopération et de la « croissance bleue » au cours de la prochaine décennie, ce plan favorisera la création d'emplois et de valeur ajoutée et améliorera la qualité de vie.

La « croissance bleue » est un volet essentiel de la stratégie Europe 2020, qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive pour sortir l'Europe de la crise économique. La politique maritime intégrée (PMI), composante fondamentale de cette stratégie, cherche à maximiser l'activité et la production de chacun des bassins maritimes de l'Europe : mer Baltique, mer du Nord, mer Celtique, golfe de Gascogne et côtes ibériques atlantiques, mer Méditerranée et autres. Au cœur de cette politique, la Stratégie Atlantique, créée à l'origine par le Forum atlantique, est centrée sur des actions et des projets concrets destinés à promouvoir la région.

Le Forum atlantique a réuni des représentants des cinq États atlantiques de l'Union européenne (Espagne, France, Irlande, Portugal et Royaume-Uni), du Parlement européen et de la Commission. Les services de la Commission européenne en charge du développement régional et de la recherche ont expliqué ce qu'ils pouvaient offrir compte tenu de leurs contraintes et du calendrier, et les autorités locales et nationales ont défini leurs priorités. Selon les scientifiques, il existe des axes de recherche prometteurs dans des domaines allant de l'énergie des vagues à des médicaments à base d'organismes marins. Le secteur a pour sa part identifié les mesures supplémentaires à prendre en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences.

Lors de la formulation du plan d'action, la Commission a également examiné les spécificités de la côte atlantique en vue de son développement futur, et identifié les liens tissés entre les populations vivant le long du littoral ainsi que leur potentiel de croissance.

Le plan d'action distingue quatre priorités essentielles :

- la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation
- la protection, la sécurisation et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier
- l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité
- la création d'un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale

Le plan d'action pour une « croissance bleue » concerne largement des activités traditionnelles telles que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime et le tourisme, mais il met également l'accent sur les filières émergentes, notamment l'exploitation minière, les énergies renouvelables et les biotechnologies. Concrètement, ces actions sont destinées à développer les domaines suivants :

- l'éducation et la formation
- le tourisme et la culture
- la sûreté et la sécurité
- les écosystèmes
- l'exploitation minière

- les biotechnologies
- les énergies renouvelables
- les infrastructures

**Le plan d'action appuiera des filières comme l'aquaculture, qui représentait 10 % de la consommation de l'UE en 2010. Si ce taux pouvait être augmenté d'un pour cent, cela entraînerait la création de 3 000 à 4 000 emplois supplémentaires. De la même façon, l'exploitation de l'énergie renouvelable en mer dans l'Atlantique (vent, vagues, marées et biomasse) pourrait créer des milliers d'emplois, sans parler de la réduction de la dépendance des pays de l'Union aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire.**

Le plan d'action prévoit des initiatives concrètes susceptibles de donner un nouvel élan à l'économie atlantique et de l'aider à réaliser son potentiel considérable.

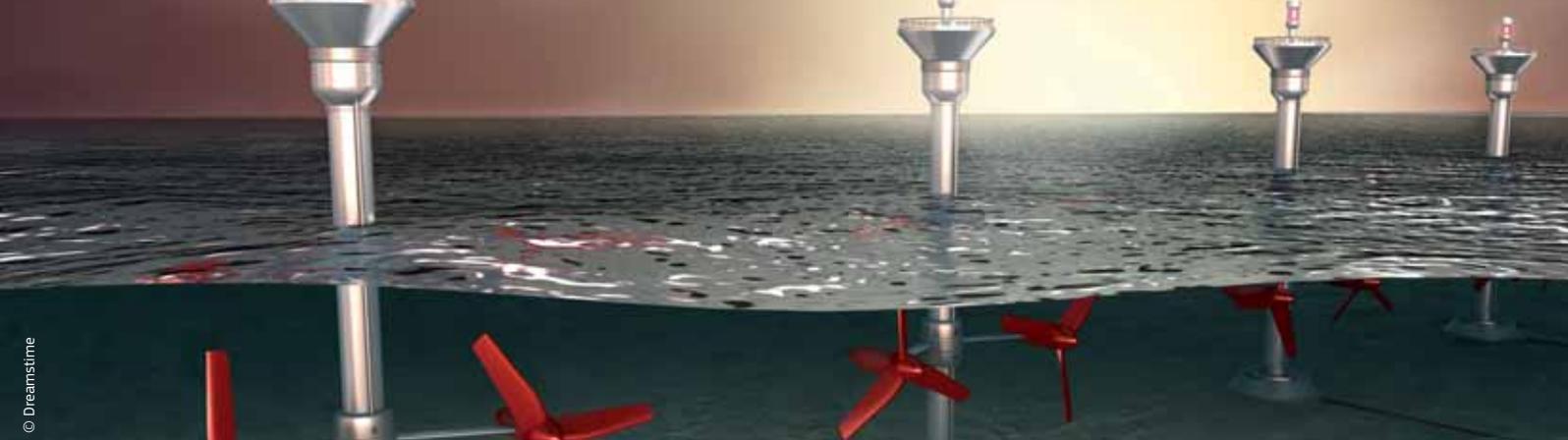
Certaines de ces actions peuvent être mises en œuvre par le biais d'instruments européens dédiés à la recherche ou à la coopération territoriale. Ces instruments permettent à des entités de différentes régions, ou même de différents États membres, de partager l'effort d'explorer et mettre en œuvre diverses options en vue d'atteindre un objectif commun. D'autres actions peuvent être entreprises par des États membres à titre individuel. La Commission appuiera ces initiatives en mettant en place un mécanisme d'aide qui permettra à ceux qui pensent pouvoir apporter quelque chose de trouver des partenaires ainsi que des financements auprès de programmes de l'UE, des ressources nationales, de la Banque européenne d'investissement et du secteur privé.

## Les étapes suivantes

Suite à l'adoption officielle par la Commission, le plan d'action a été transmis au Parlement européen et au Conseil pour approbation. Les accords de partenariat avec les États membres (précisant entre autres les modalités d'utilisation des fonds européens) devront être conclus d'ici la fin de l'année.

L'Europe n'est pas le seul continent à border l'Atlantique Nord. Pour internationaliser davantage le plan d'action, la Commission, le Canada et les États-Unis ont signé une déclaration commune sur un partenariat de recherche pour l'Atlantique le 24 mai à Galway (Irlande). Cela améliorera notre compréhension des interactions océan-atmosphère dans l'Atlantique Nord et contribuera aux travaux de l'Autorité internationale des fonds marins, qui a déjà octroyé des autorisations d'exploration des sulfures polymétalliques sur la dorsale médio-atlantique.

Le plan d'action respecte le patrimoine maritime de l'Europe tout en planifiant son avenir. « *L'Atlantique joue un rôle important dans l'histoire et l'identité de l'Europe* », a déclaré à ce propos Maria Damanaki, commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche. « *Cette stratégie et ce plan d'action explorent le potentiel que l'Atlantique représente pour le développement durable de l'Europe.* »



## ACTUALITÉ

# Pour un avenir à faibles émissions de CO<sub>2</sub> en Europe : l'énergie de l'océan recèle un grand potentiel

La Commission européenne est décidée à favoriser les sources d'énergie faiblement carbonées et à promouvoir la croissance de l'économie bleue, tout en encourageant la coopération entre les nombreux acteurs dans les États membres et à travers le monde. La Commission étudie donc actuellement diverses options en vue d'appuyer l'énergie marine, un secteur à fort potentiel de croissance qui a été mis en avant dans la communication de 2012 sur la croissance bleue.

La Commission a énoncé trois objectifs essentiels pour sa politique en matière d'approvisionnement énergétique : sécurité, durabilité et compétitivité de l'Union européenne sur le marché mondial. Le secteur de l'énergie marine connaît une croissance rapide et pourrait aider l'UE à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici à 2050.

L'Europe est l'un des principaux acteurs de cette filière naissante. Le secteur privé a déjà effectué des investissements considérables et, depuis les années 1980, l'Union européenne a apporté d'importantes contributions au financement de la recherche dans les technologies de production de cette énergie renouvelable. Avec plus de 10 mégawatts (MW), les capacités de production d'énergie marine de l'Europe sont plus du double de celles de la Chine (4,2 MW), du Canada (0,25 MW) et de la Corée du Sud (0,25 MW) combinées. Ces capacités sont en croissance rapide – il y a quatre ans, 4 MW seulement étaient installés et, à l'heure actuelle, plus de 20 MW sont en projet, en attente d'approbation ou d'installation. L'Association européenne des énergies marines (EU-OEA), qui regroupe d'importants acteurs de la filière, considère l'installation et la génération de 100 gigawatts d'ici à 2050 comme un objectif réaliste.

Le secteur européen de l'énergie marine constitue un formidable gisement d'emplois. S'il parvient à rester un chef de file dans ce domaine et à demeurer le premier exportateur d'équipements et d'expertise sur le marché international, il a un potentiel de plus de 20 000 créations d'emplois directs d'ici à 2035<sup>1</sup>.

### L'énergie « bleue » renouvelable

La Commission espère collaborer avec le secteur de l'énergie marine et d'autres filières afin de soutenir la croissance économique dans les régions côtières et au-delà, de créer des emplois et de faciliter le développement de nombreuses synergies au sein de l'économie bleue.

Le vaste potentiel énergétique de nos mers et de nos océans peut être exploité de bien des façons, en ayant recours à diverses technologies.

- **Les marées** : l'usine marémotrice – un barrage sur une baie ou un estuaire – capture l'énergie produite par les marées montantes et descendantes. L'efficacité de la production d'électricité est optimale dans les sites où l'amplitude des marées est importante.

La technologie marémotrice utilise des turbines semblables dans leur principe et leur conception aux turbines éoliennes. L'énergie étant générée par le mouvement de l'eau, le mieux est d'installer ces dispositifs dans des courants très rapides ou dans d'étroits bras de mer.

- **Les vagues** : l'action du vent déplace l'eau et génère les vagues. Des dispositifs placés à la surface de l'eau ou ancrés au fond marin capturent l'énergie de la houle et la transforment en électricité.
- **L'énergie thermique des mers (ETM)** : l'ETM est un procédé qui exploite la différence de température entre les eaux froides profondes de l'océan et les eaux tièdes de surface pour produire de l'électricité.
- **Le gradient de salinité** : également appelée pression osmotique, cette méthode utilise la différence de concentration saline entre l'eau de mer et l'eau douce. Les sites favorables sont ceux présentant un fort gradient sur une courte distance, comme les fjords en Norvège.

### Un grand potentiel, mais de nombreux obstacles

La Commission reconnaît que pour aller de l'avant, l'Europe a besoin d'un réseau énergétique plus vert, plus intelligent et mieux connecté. L'énergie marine peut contribuer à atteindre ces objectifs. Il s'agit en effet d'une source d'énergie propre, stable et prévisible car elle ne dépend pas de vents irréguliers ni de périodes d'ensoleillement.

La croissance de ce secteur émergent est cependant actuellement entravée par plusieurs obstacles. Les coûts technologiques demeurent importants et il faudra davantage de recherche et développement pour rendre l'énergie marine compétitive par rapport à d'autres sources d'énergie. Les risques élevés inhérents aux nouvelles technologies et la longueur de la période de retour sur investissement compliquent l'accès au financement. D'autres difficultés tiennent à la longueur et à la complexité des procédures de planification et de consentement, aux incertitudes quant à l'impact des installations sur l'environnement, à l'insuffisance de l'infrastructure de réseau, aux contraintes pesant sur la chaîne d'approvisionnement et au manque de compétences. L'exploitation de l'énergie marine doit par ailleurs rester compatible avec d'autres usages de l'espace maritime comme la navigation, la pêche, la protection du milieu marin, l'aquaculture marine ou le tourisme, ainsi qu'avec le respect du patrimoine.

Nos mers et nos océans constituent une source d'énergie encore largement inexploitée. Ces grands espaces marins peuvent compléter l'éventail des sources d'énergie de l'Europe et comportent de précieux avantages, notamment en termes de prévisibilité et de stabilité. Pour faire de l'océan une source d'énergie viable dans les décennies à venir et créer les milliers d'emplois associés, les décideurs et les acteurs de la filière doivent travailler de concert afin de desserrer les goulets d'étranglement qui freinent actuellement tout nouveau développement du secteur.

(1) European Ocean Energy Association (EU-OEA), *Industry Vision Paper*, 2013.

**Mettre fin à la surpêche : beaucoup de motifs de satisfaction même si beaucoup reste à faire**

Dix ans d'efforts concertés pour empêcher l'effondrement des stocks de poissons et maximiser les rendements durables dans les eaux européennes commencent à porter leurs fruits.

**Les bonnes nouvelles...**

Le document de consultation de la Commission européenne sur les possibilités de pêche pour 2014, publié le 30 mai, souligne les progrès accomplis en vue de mettre un terme à la surpêche. Le nombre de stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiques de sécurité dans l'Atlantique du Nord-Est et les mers adjacentes est aujourd'hui à son plus haut niveau depuis le début des années 1980. Il affiche une lente progression, passant de 12 (29 %) en 2003 à 24 (59 %) en 2013. Le pourcentage de stocks surexploités dans ces régions a chuté de 94 % en 2005 à 39 % cette année. En outre, si seuls deux stocks de poissons étaient exploités au taux garantissant le rendement maximal durable (RMD) en 2005, ils sont 25 aujourd'hui. Maria Damanaki, commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche, a déclaré : « Ces chiffres indiquent que des mesures responsables en matière de gestion de la pêche peuvent être efficaces et qu'en effet, elles le sont. Cependant, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons intensifier nos efforts afin de mettre un terme à la surpêche pour l'échéance convenue. »

L'ampleur et l'exhaustivité des connaissances relatives à l'état des stocks ne cessent de croître. La collecte de données et le respect des réglementations se sont considérablement améliorés grâce aux innovations du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM). Les scientifiques connaissent aujourd'hui l'état de 50 % des stocks de poissons dans l'Atlantique du Nord-Est et les mers adjacentes et peuvent désormais donner des avis sur les possibilités de pêche pour 77 stocks – le chiffre le plus élevé depuis dix ans.

La réduction de la surpêche s'accompagne d'une augmentation des bénéfices. En raison essentiellement de la hausse des prix de marché, le bénéfice net de la pêche a augmenté de 41 % – de 324 millions d'euros en 2010 à 457 millions en 2011, selon les derniers chiffres disponibles. Cette augmentation est survenue en dépit du

renchérissement du coût du carburant, qui a accru les frais de fonctionnement des flottes.

**... et les moins bonnes**

Malgré tous les progrès accomplis en matière de réduction de la surpêche, plusieurs espèces sont toujours pêchées à des niveaux insoutenables. En Méditerranée et dans la mer Noire, 88 % des stocks sont surexploités. Le cas du maquereau de l'Atlantique du Nord-Est illustre la nécessité d'une coopération internationale améliorée pour une pêche durable. En raison de désaccords entre l'Islande, les îles Féroé, la Norvège et l'Union européenne à propos de la fixation unilatérale de quotas, le total admissible de captures (TAC) a été supérieur de 36 % aux recommandations scientifiques en 2013.

Les rejets en mer de poissons morts ou mourants contribuent à la surpêche et à l'appauvrissement des stocks et sont un véritable gâchis. Cette pratique résulte souvent des efforts déployés par les pêcheurs pour tenter de respecter les quotas assignés pour d'autres espèces ou de maximiser la valeur de leurs captures, notamment en utilisant des filets à petites mailles pour prendre des espèces plus petites mais davantage appréciées. Le taux des rejets de cabillaud en mer du Nord est en baisse, mais en moyenne un quart du cabillaud pêché est encore rejeté par-dessus bord. Pour certaines espèces, le taux de rejet est encore plus élevé – environ 40 % pour le carrelet et 56 % pour le merlan. Pour atteindre l'objectif de près de zéro rejets (les prises accessoires sont inévitables dans ce secteur), l'Union européenne va introduire progressivement des interdictions de rejet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'effort devrait s'étaler sur quatre ans, le temps pour les pêcheurs de s'adapter graduellement au nouveau système et de s'équiper d'engins plus sélectifs.

**Beaucoup reste à faire**

Pour la fixation des quotas de pêche de l'an prochain, la Commission va s'aligner sur les avis scientifiques afin de garantir une pêche durable fondée sur le rendement maximal durable. Mais, avant toute chose, la Commission a engagé des consultations avec le secteur de la pêche et les États membres quant à la meilleure façon de procéder. Des consultations se tiendront également avec la Norvège et d'autres États non membres de l'Union et d'autres discussions sont prévues pendant la deuxième moitié de l'année. Les quotas seront fixés à la fin décembre.



**UNE NOUVELLE E-NEWSLETTER** : La DG MARE a lancé une lettre d'information électronique mensuelle. Le but est de tenir le lecteur au courant de l'actualité européenne en matière de pêche et de politique maritime, ainsi que d'informer sur les dernières études, publications et vidéos et sur les événements à venir. Abonnez-vous gratuitement à cette e-newsletter sur le site de la DG : [http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs\\_fisheries/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/index_fr.htm)

**Coupon d'abonnement**

Envoyer ce coupon par courrier à l'adresse suivante :

Commission européenne  
 DG Affaires maritimes et pêche  
 Unité « Information, communication, relations inter-institutionnelles, évaluation et planification »  
 Rue de la Loi, 200  
 B-1049 Bruxelles

ou par télécopieur au (+32) 2 297 95 64

E-mail : [fisheries-magazine@ec.europa.eu](mailto:fisheries-magazine@ec.europa.eu)



Je souhaite recevoir gratuitement le magazine *Pêche & aquaculture en Europe* (5 numéros par an) en :

BG	ES	CS	DA	DE	ET	EL	EN	FR	GA	IT	LV
LT	HU	MT	NL	PL	PT	RO	SK	SL	FI	SV	

Nombre d'exemplaires : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Organisation/Titre : .....

Rue : ..... N° : ..... Boîte postale : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....



Je souhaite être tenu(e) au courant des activités de la Commission européenne en matière de politique commune de la pêche et de politique maritime intégrée.

E-mail : .....



Office des publications

Je prends note de l'engagement de la Commission européenne à ne pas divulguer mes données personnelles à des tiers et à ne pas les réutiliser pour une finalité autre que celle pour laquelle elles ont été collectées ou à des fins de marketing direct ou indirect. Je pourrai à tout moment demander de ne plus être contacté(e).